



**EARL PIERRE-MARIE FAHY Les Vergers de la Brie et du Montois**  
Production fruitière  
20, rue de laval - 77120 MAUPERTUIS  
vergers.brie.montois@gmail.com - tel 06.77.14.38.40

**Contrat d'engagement AMAP « FRUITS »**  
*Saison fruitière – 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021*

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP :

**Engagements de l'adhérent :**

- partager la production de l'ensemble des fruits (et ses risques) et assurer son financement selon son engagement,
- assurer au moins 2 permanences distribution sur la durée de la saison, participer à la journée porte ouverte qui définit la marche de la saison
- gérer lui-même ses retards et absences aux livraisons avec la personne de son choix.

**Engagements du producteur partenaire :**

- livrer des fruits non calibrés issus de l'agriculture paysanne (avec un verger en agriculture biologique) de qualité, frais, de saison, de son verger.
- donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur son exploitation lors d'une porte ouverte,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

**Engagements communs :**

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladies) et à participer, dans la mesure de leurs possibilités, à la vie de l'association, en se tenant au courant des informations diffusées via les mails. Et selon les disponibilités ils pourront participer à une demie journée avec le producteur.

**La part de récolte :** il est prévu de livrer 90 % de la récolte aux AMAP partenaires du verger pour 350 corbeilles au total.

**Planning de livraison :** 10 livraisons sont prévues sur la saison fruitière. Le planning sera fourni par le référent fruit en Janvier et adaptable en Septembre de la même. Le montant de la corbeille intègre le fonctionnement de l'exploitation, la rémunération des personnes, un renouvellement des biens agricoles et surtout un soutien à l'avenir de l'agriculture biologique et paysanne.

Les encaissements des chèques se feront en février, avril, juin septembre et novembre. Les chèques seront débités en début de mois.

**Contenu des corbeilles** le contenu moyen de la corbeille sur la saison est prévu selon les récoltes et selon la maturité :

Les fruits servis en corbeille seront ceux du verger (pommes, poires, prunes, cerises, coings) avec des quantités adaptées à la récolte.

|                | Fruits       | Corbeille demandée | Chèques A l'ordre de :<br><b>EARL Pierre-Marie FAHY</b> |
|----------------|--------------|--------------------|---|
| 1 corbeille    | 8 à 10 kg    |                    | 5 chèques de 56 €                                       |
| ½ de corbeille | 3,5 à 5 kg   |                    | 5 chèques de 28€  |
| ¼ de corbeille | 1,8 à 2,5 kg |                    | 5 chèques de 14 €                                       |

**Calendrier de partage des récoltes** le vendredi de 19 heures à 20 heures **impérativement** (arrivée à 18h30 pour les distributeurs).

Pierre-Marie (ou son aide) sera présent à chaque distribution pour assurer une livraison des fruits en bonne condition.

**L'adhérent s'engage à assurer 2 permanences de distribution** durant la saison fruitière.

**En cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique, aléas de production etc.) : les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP si besoin.

Nom, prénom : \_\_\_\_\_ N° Adhérent :

Adresse : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Je règle et m'engage à prendre : 1 corbeille , ½ corbeille , ¼ corbeille , autre

Ce contrat en doubles exemplaires, signé par les différentes parties.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Nom et signature précédé de la mention "lu et approuvé"

De l'adhérent

Du producteur

Dossier complet à remettre à : Thérèse Zaninotto 38 rue Félix Faure à Vigneux - Yann Palu 134 rue Pierre Brossolette, Bâtiment Quentin à Draveil - Gabriel Estrade 13 rue du Clos à Draveil - Christine Bellissard 1 allée Danton 91270 Vigneux  
ou un vendredi lors des livraisons (**au plus tard le 20 novembre 2020**) comprenant **le contrat en 2 exemplaires remplis et signés et 5 chèques datés en novembre 2020 impérativement** (voir le montant dans le tableau ci-dessus) libellés au nom de **EARL Pierre-Marie FAHY**

*Merci à vous tous, nous avons le choix de notre consommation. Pierre-Marie*